

Source : Coalition pour l'accès à l'aide juridique

Communiqué Diffusion immédiate

Plan Accès Justice versus Accès à l'aide juridique Dans l'attente de vraies annonces

Montréal, le 30 septembre 2011 – La Coalition pour l'accès à l'aide juridique attend toujours de vraies annonces du ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, concernant précisément l'accès à la justice pour les nombreuses personnes qui en sont toujours privées.

La Coalition se réjouit du fait que le ministre, dans son *Plan Accès Justice*, rendu public hier, reconnaît que l'aide juridique constitue « l'un des piliers essentiels de l'accès à la justice au Québec », mais elle s'interroge sur la portée réelle de la « légère bonification des seuils d'admissibilité » annoncée.

De plus, le ministre Fournier omet d'indiquer quand et comment il va agir pour favoriser l'accès à l'aide juridique. « À quand une hausse significative des seuils ? », interroge une porte-parole de la Coalition, Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec.

Elle rappelle que depuis cinq ans le gouvernement n'a fait qu'ajuster, année après année, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique, sans résultats tangibles en terme d'accès accru pour la population. Elle note que le dernier ajustement remonte à janvier 2010. Depuis, plus rien !

Les seuils d'admissibilité sont maintenant alignés sur les barèmes extrêmement bas de l'aide sociale. La Coalition revendique de les majorer en fonction du salaire minimum, comme autrefois. Elle réclame aussi de les déterminer en fonction des revenus mensuels et non annuels d'une personne. Notons que de nombreux acteurs du monde juridique, dont le Barreau, demandent des changements significatifs à cet égard.

La Coalition regroupe 47 organismes membres et une multitude de sympathisants provenant de divers milieux. Pour obtenir plus d'informations sur la campagne d'accès à l'aide juridique et consulter les listes des membres et des organismes appuyant ses revendications, voir le site : <http://www.coalitionaidejuridique.org>

-30-

Renseignements :

Benoît Aubry, Service des communications de la CSN, 514 704-3297

Sylvie Lévesque, directrice générale, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), 514 710-6661